

N° 25

Séance du 29 juin 2021

OBJET :

**DÉCISION
MODIFICATIVE N°1
AU BUDGET
ANNEXE
ASSAINISSEMENT
2021**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 22 juin 2021 s'est réuni à Saint-Marcellin-en-Forez à 19h30 le 29 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Pierre CONTRINO, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, André GAY, Sylvie GENEPIERRE, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET

Absents remplacés : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA

Pouvoirs : René AVRIL à Serge GRANJON, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Patrice COUCHAUD à Christophe BAZILE, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Serge DERORY à Jean-Claude GARDE, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean-Marc GRANGE, Olivier GAULIN à Jean-Paul FORESTIER, Flora GAUTIER à Jean-Baptiste CHOSSY, Cécile MARRIETTE à Pierre CONTRINO, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Nicole PINEY à Thierry HAREUX, Pascal ROCHE à François FORCHEZ, David SARRY à Valérie HALVICK, Carole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210629-20210629_CC_D25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021



TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Yves MARTIN, Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

Absents excusés : EVELYNE CHOUVIER, Jean-Maxence DEMONCHY, Yves DUPORT, André GACHET, Valéry GOUTTEFARDE, Alféo GUIOTTO, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON, Ghyslaine POYET, Denis TAMAIN

Secrétaire de séance : SERET Frédérique

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	99
Nombre de membres suppléés	5
Nombre de pouvoirs :	19
Nombre de membres absents non représentés :	10
Nombre de votants :	118

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 15 décembre 2020 par laquelle le conseil communautaire a adopté le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu la délibération du 29 juin 2021, par laquelle le conseil communautaire approuve les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2020,

Vu la délibération du 29 juin 2021, par laquelle le conseil communautaire vient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe assainissement,

Considérant la nécessité de reprendre par décision modificative de crédits les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- Résultat de la section de fonctionnement après affectation,
- Résultat de la section d'investissement,
- Reports en section d'investissement des dépenses et des recettes engagées lors de l'exercice précédent mais non réalisées.

Il est proposé de procéder à l'inscription des sommes suivantes :

En section de fonctionnement :

- Inscription de l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 7 392 417 € en recettes de fonctionnement
- Inscription de l'excédent de fonctionnement reporté du SYMILAV pour un montant de 72 349 € en dépenses de fonctionnement
- Inscription du déficit de fonctionnement reporté suite à la dissolution partielle du syndicat de la Citre à la Mare pour un montant de 104 641 €
- Inscription d'un complément de crédits de 900 000 € au chapitre 011 pour équilibre de la section
- Inscription d'un complément de crédit au chapitre 65 pour créances éteintes de 100 000 €

- Reprise de provision pour risque de non-recouvrement au chapitre 78 de 272 000 € et inscription d'une nouvelle provision au chapitre 68 de 100 000 €
- Inscription d'un complément de crédits de 50 000 € au chapitre 67 suite à la finalisation de certains budgets mixtes
- Ajustements des chapitres 012 et 70 pour 294 000 € suite à la non mise en place des 4 trains de paie : les charges de personnel du service facturation et de la cellule projet ne seront pas supportées par le budget assainissement mais par le budget principal qui les refacturera à 50% au budget assainissement et à 50% au budget eau potable
- Ajustement de la dotation aux amortissements de 805 000 € en dépenses et en recettes de 310 000 € (quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat)
- Inscription d'un complément de crédits de 50 000 € au chapitre 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » pour atteindre un montant total de 320 052 €
- Augmentation du montant du virement à la section d'investissement de 5 942 125 € qui est porté de 405 700 € à 6 347 825 €

Au final le projet de DM1 s'équilibre à hauteur de 7 752 766 € en section de fonctionnement.

En section d'investissement

- Inscription du déficit d'investissement reporté pour un montant de 5 674 713 € en dépenses d'investissement
- Inscription de l'excédent d'investissement reporté suite à la dissolution partielle du syndicat de la Citre à la Mare pour 80 719 €
- Inscription de l'excédent d'investissement reporté du SYMILAV pour 14 038 €
- Inscription au compte 1068 de la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement pour 2 397 524 €
- Inscription des restes à réaliser pour un montant de 15 076 622 € en dépenses et 18 353 810 € en recettes
- Régularisation sur les engagements 2018 suite à la finalisation de budgets mixtes pour 2 831 250 €
- Ajustement des dotations aux amortissements pour 805 000 € et des subventions d'investissement pour 310 000 €
- Ajustement des prévisions budgétaires pour moyens des services de 5 000 €
- Réduction de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2021 pour un montant de 6 521 881 € ce qui amènerait l'emprunt d'équilibre à 11 850 419 €

Au final le projet de DM n°1 du budget annexe Assainissement s'équilibre en section d'investissement à hauteur de 23 802 828 €.

DM n°1 - Budget Annexe Assainissement Loire Forez 2021
(budget géré en M49 et voté HT)

Section de fonctionnement

Imputat° budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
002	002	Excédent de fonctionnement reporté		7 360 125,00
		Inscription en dépenses pour équilibre de la section		
611	011	Contrats de prestations de services	900 000,00	
		Complément d'inscription pour créances éteintes		
6542	65	Créances éteintes	100 000,00	
		Inscription complémentaire pour provision pour risques de non recouvrement		
6815	68	Dotations aux provisions	100 000,00	
		Reprise de provision pour risques		
7815	78	Reprise de provision pour risques		272 000,00
		Ajustement des prévisions budgétaires au chapitre 67		
678	67	Autres charges exceptionnelles (suite à la finalisation des certains budgets mixtes)	50 000,00	
		Ajustement du chapitre 012 suite à la non mise en place des 4 trains de paie		
6411	012	Salaires	-294 000,00	
7084	70	Mise à disposition de personnel		-294 000,00
		Ajustement de la dotation aux amortissements 2021		
6811	042	Dotations aux amortissements	805 000,00	
777	042	Quote part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		310 000,00
022	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	50 000,00	
023	023	Virement à la section d'investissement	5 937 125,00	
TOTAL			7 648 125,00	7 648 125,00

0,00

Section d'investissement

Imputation budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
001	001	Deficit d'investissement reporté	5 579 956,0	
1068	10	Part de l'excédent de fonct affectée à l'investissement		2 397 524,00
		Restes à réaliser	15 076 622,00	18 353 810,00
020	020	Dépenses imprévues d'investissement		
021	021	Virement de la section de fonctionnement		5 937 125,00
		Régularisation sur les engagements 2018 suite à la finalisation de budgets mixtes		
1068	10	déficit de fonctionnement capitalisés	120 000,00	
21532	21	Réseaux d'assainissement	2 700 000,00	
2088	20	Autres immobilisations corporelles	11 000,00	
261	26	Titres de participation	250,00	
1318	13	Subvention d'investissement		2 831 250,00
		Ajustement des dotations 2021 aux amortissements		
281532	040	Amortissement des installations, matériels et outillages		804 550,00
28183	040	Amortissement des installations, matériels et outillages		450,00
13918	040	Subvention d'investissement	310 000,00	
		Ajustement des prévisions pour moyens du service (00EQU)		
2051	20	Logiciels	5 000,00	
		Ajustement des prévisions pour travaux branchements neufs		
21532	21	Travaux de réseaux		
		Ajustement des prévisions pour travaux d'urgence sur les réseaux		
21532	21	Travaux de réseaux		
		Ajustement crédits nécessaires BP 2020		
2313	814201	Constructions (STEP Sury St Marcellin)		
13111	13	Trop perçu sur subvention d'investissement (Agence de l'eau)		
		Ajustement de l'emprunt (nouveau montant de l'emprunt après cette décision modificative qui passe de 18 372 300 € à 11 850 419 €)		
1641	16	Emprunts en euros		-6 521 881,00
TOTAL			23 802 828,00	23 802 828,00

Après en avoir délibéré par 118 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la décision modificative de crédits n°1 du budget annexe assainissement pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 29 juin 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

- certifie que le présent acte est exécutoire en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT, transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*